

CONSTAT D'INCIDENT DE COURSE

					N° 13
				Fait sportif X	Fait technique \square
Intitulé de l'épreuve :					
Lieu de l'épreuve : _ Circuit du F	Parc (Fr)				
Date de l'épreuve : _23-24/10/2	2022				
Fait survenu pendant : Final	e				
Dont le départ à eu lieu à (heu	re/minutes) : 23/10	/2022 - 16:43			
Le pilote N° : 205	Nom: NOEL		Préno.	M : Patrick	
Catégorie : Nationale	N° de licence : N	ormandie			
Nature de l'infraction cons Sortie de couloir - 2 roues (CII					
Nom et fonction de la personni	E AYANT CONSTATÉ L'IN	FRACTION:			
Décision du collège des commiss Pénalité pour sortie partiell					
Décision communiquée au pilote Décision annoncée	CONCURRENT :				
Date : _23/10/2022			À (HEURE/	minutes) : <u>17:06</u>	
	M EMBRES DU 0	COLLÈGE DES COMMI	SSAIRES SPORTI	rs .	
Président du collègi Nom/Prénom : N° Licence : Signature :	Nom/Prén	Commissaire Sport om : e :	N	Commissaire fom/Prénom : 1° Licence : ignature :	
		Signatures			
Pilote	Concurren	T*	Титеиг	Heure	D'AFFICHAGE

Diffusion (1 exemplaire): Commission Sportive, Affichage, chronomètrage

Le concurrent doit déclarer, par écrit, dans l'heure qui suit la notification ou la publication de la décision, au Directeur de course ou à un Commissaire Sportif, son intention de faire appel. Il doit joindre impérativement à cette déclaration d'appel une caution d'appel de : 3 300 € (appel national FFSA en 2014). Il devra confirmer son intention en envoyant sa lettre à l'ASN dans les formes et délais prévus par les règlements applicables.



(HEURE/MINUTES)

^{*} Le soussigné reconnaît avoir été informé de la décision ci-dessus, prise à son encontre, ainsi que du motif la justifiant. Il reconnaît, par ailleurs, avoir reçu copie de la présente notification et avoir été informé des voies de recours : DROIT D'APPEL, Règlementation ASN et des conséquences qui en découlent (juridiques et financières).